



COMMUNE DE FONS OUTRE GARDON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE **(QUI ANNULE ET REMPLACE L'AVIS PARU DANS LE MIDI** **LIBRE LE MARDI 8 AOÛT 2017)**

RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME, DE LA
MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET
NON COLLECTIF, DU ZONAGE PLUVIAL SUR LA COMMUNE DE
FONS OUTRE GARDON

Par arrêté n° 20170055 du 23/08/2017, le maire de Fons a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique concernant l'élaboration du PLU et des zonages d'assainissement Collectif, Non Collectif et pluvial d'une durée de 33 jours **du lundi 18 septembre 2017 au 20 octobre 2017 inclus.**

M. Patrick Leture, officier de la Marine Nationale en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le vice-président du tribunal administratif de Nîmes.

Les pièces des dossiers sont consultables :

- En mairie de la commune de Fons, 1 Rue Louis Garimond, sur support papier et sur un poste informatique dédié, pendant la durée de l'enquête, aux horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie, à savoir tous les lundis de 15h30 à 19h ainsi que les mercredis et vendredis de 14h à 18h,
- Sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.mairiedefons.fr

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, en mairie, aux jours et horaires d'ouverture du secrétariat ou les adresser au commissaire enquêteur :

- par courrier à la mairie de Fons, 1 Rue Louis Garimond, 30730 Fons Outre Gardon,
- par courriel à l'adresse dédiée suivante : plufonsoutregardon30@orange.fr

Le public pourra demander des informations sur le projet au commissaire enquêteur lors de ses permanences au petit foyer communal, 1 Rue Louis Garimond, pendant la durée de l'enquête aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 18 septembre 2017 de 15h30 à 18h30,**
- **Samedi 30 septembre 2017 de 9h à 12h,**
- **Lundi 9 octobre 2017 de 15h30 à 18h30,**
- **Vendredi 20 octobre 2017 de 14h à 17h.**

A l'issue de l'enquête, le plan local d'urbanisme, les zonages assainissement et pluvial, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du

commissaire, seront approuvés par le conseil municipal pour le PLU et par le conseil communautaire pour ce qui concerne les zonages d'assainissement, collectif et non collectif, et pluvial.

Pendant un an, à l'issue de l'enquête publique unique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront à la disposition du public à la mairie de Fons ou sur le site internet de la commune.

Des informations peuvent être demandées sur le dossier soumis à enquête, durant toute la durée de celle-ci,

- Pour le Plan Local d'Urbanisme : à M. Eric Brocher, adjoint à l'urbanisme, représentant de la commune de Fons, à son attention, par courriel à l'adresse suivante : mairie.fons.oultre.gardon@wanadoo.fr.
- Pour les zonages assainissement, collectif et non collectif, et pluvial de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole par l'intermédiaire de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement joignable par téléphone au 04 66 02 55 71.